



Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 26 septembre 2022 – délibération n° 2022- 13
Réaménagement du centre-ville en faveur de la mobilité et des commerces de proximité – demande
de subvention auprès du conseil régional des Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 30/09/2022

SLOW

ID : 060-216004101-20220926-DEL_260922_N13-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations séance du lundi 26 septembre 2022

Le lundi 26 septembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Jean-Pierre Bosino – Pascal D'Inca – Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Sabah Rezzoug -Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Rémy Ruffault – Brigitte Lobgeois - Pascale Pauffert – Frédéric Denain - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim (à partir du point n°4) - Awa Touré (à partir du point n°3) - Smaël Addala – Lucie Saubaux (à partir du point n° 10) - Abdelkrim Kordjani – Marie Christine Salmona – Manuel Varela - Stéphane Godard.

ETAIENT REPRESENTES : Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Recep Kocak représenté par Azide Razack - Amadou Diallo représenté par Smaël Addala – Valérie Levert représentée par Jean-Pierre Bosino – Zoulika Oualaouch représentée par Abdelkrim Kordjani.

EXCUSES : Marc Chambon – Loïc Basset - Seyran Satuk – Ali Hamdani

SECRETAIRE DE SEANCE : Smaël Addala

13- POLITIQUE DE LA VILLE – Demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France – réaménagement du centre-ville en faveur de la mobilité et des commerces de proximité

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du 23 mai 2022 portant sur les travaux d'enfouissement des réseaux et des travaux de réaménagement et de requalification de l'avenue Ambroise Croizat.

Considérant que la ville a été retenue comme lauréate du dispositif centre-ville, centre bourg porté par la Région des Hauts de France et sa volonté de redynamiser son centre-ville et favoriser les liaisons inter quartier.

Considérant que le réaménagement du centre-ville de Montataire se poursuit. Dans sa troisième phase, celui-ci s'inscrit dans une opération de plus grande ampleur concernant les quartiers sud du centre-ville. Des problématiques sont toutefois à résorber afin que le centre-ville joue réellement son rôle de « plateforme » entre les quartiers. La phase 3 aura pour objectif de compléter les réaménagements par une intervention axée sur le quartier sud.

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 26 septembre 2022 – délibération n° 2022- 13

Réaménagement du centre-ville en faveur de la mobilité et des commerces de proximité – demande de subvention auprès du conseil régional des Hauts-de-France

L'objectif est de reconnecter le centre-ville historique avec le centre-ville actuel en assurant une continuité par l'aménagement des liaisons devant favoriser la circulation, la desserte et la visibilité des structures et équipement implantés : la gare, le pôle culturel, le pôle emploi.

L'ancien site Goss (racheté par l'agglomération Creil Sud Oise) pour lequel le développement d'activité économique est en projet est également situé sur ce secteur en devenir.

Au regard des éléments exposés, il est proposé de solliciter une participation financière auprès du conseil régional des Hauts-de-France sur le projet figurant ci-dessous :

Opérations	Montant € HT
Maitrise d'œuvre	52 000 €
Voirie	1 185 000 €
Réseaux	375 724,35 €
Espaces verts (abattage et création)	232 000 €
Total	1 844 724,35 €

Financiers	Participation	Taux de participation
Conseil Régional	750 000 €	40,65 %
Syndicat d'énergie de l'Oise	37 037,14	2%
Ville de Montataire	1 057 687,21 €	57,35 €
Total	1 844 724,35 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Avec 26 voix Pour et 3 Contre,

Valide le projet présenté ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention d'un montant de 750 000 euros auprès du Conseil régional des Hauts-de-France et à signer tous les documents afférents au dossier.

Autorise Monsieur le Maire à percevoir la subvention allouée.

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
 Conseiller départemental,
 Jean-Pierre Bosino

